"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

Assemblée générale du Lundi 20 Novembre 2017 Copropriété : « Le Parc de la Croix Boisée » 91620 NOZAY

Les copropriétaires de la résidence « Le Parc de la Croix Boisée » sise à NOZAY (91620), régulièrement convoqués par courrier remis en main propre contre émargement ou par lettre recommandée avec AR, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le Lundi 20 novembre 2017 à la salle Arthur Rimbaud à Nozay pour y délibérer sur l'ordre du jour joint à la convocation.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

Le président de séance constate que la feuille de présence révèle après pointage :

MEMBRES PRESENTS 50 copropriétaires, soit 34 526 tantièmes généraux et 35 385 tantièmes spéciaux GUILLY (672) – LE DOUARON (734) – CHEVALIER (734) – PELTIER (689) – VLEMELINX (734)) – PETRESCU/HOUY (759) – GRAVELOTTE (689) – DELTEL (672) – CHEVILLARD (759) – ALQUIER (734) – DJENDOYAN (634) – ANDREEV (634) – PERDRIAT/DALIER (634) – CHAPELLON (759) – SEVILLA (689) – FAURE (734) – ARNAUDO/CAIRON (689) – GERARD (734) – JOLION (634) – BOURDON (734) – TABORDA (689) – LE PREVOT (689) – PELLEGEAY (734) – SCHAFF (734) – LEBON/DUPUIS (672) – LEBARON (634) – DAL FABBRO (734) – PICHOT (734) – DAVID/GRAVIN (734) – DELACHAUME (634) – BORG/SESTAN (634) – BRILLANT (689) – SERRANO PIRES (634) – DUVAL (745) – BRILLANT (689) – ROGER (672) – LANASPA/LIMOUSIN (689) – BOULAY/RABEL (634) – BLANC (634) – ZAFFANELLA/CABRAL (634) – LE BLEVEC/BAULAND (734) – LE NY (734) – MAUGET (672) – CRUCHET (734) – PLANELLS (634) – BANSSE (689) – LACOMBE (634) – PENNEC (634) – POGGI (634) – BLANCHET (734) – GERMAIN/NOURY (634) – DELJURIE (672)

MEMBRES REPRESENTES 33 copropriétaires, soit 22 550 tantièmes généraux et 24 570 tantièmes spéciaux ABRARD (734) – MICHEL (689) – LECINAT (745) – NADOUZE (634) – BENZAKKI/PASSOT (634) – LEFEVRE (672) – GENIN/LE NEGARET (634) FUXA (634) – SEIGLE/HLADEZUK (672) – FORBIN (672) – ADAM (634) – LEPLUS/ALICARI (634) – CAUCHOIS (634) – MORIC (734) – ARONDEL (634) – DELACHE/CHIFFOLEAU (689) – CARRATU (689) – CARLOZ/COLNARD (634) – GARNIER (689) – DA SILVA (672) – LEMOINE (672) – MATHE/MOREL (672) – DE BENEDICTIS (634) – PERNELLE/LEVANT (634) – BOYAUD (745) – LATRON/ON (734) – CAILLOUX (734) – CHICHE (689) – LASSAUT (689) – LE BERRE (634) – SEGARD (689) – NEMAR (672) – ANDRAUD (734) – BOUCHER/JOUANNEAU (734) – SENEE (634) – SALESSE (745) – GRIECO (759) – GIRAUD (634) – BOUCHER (689) – MICCO (634)

MEMBRES ABSENTS
62 copropriétaires, soit 43 095 tantièmes généraux et 38 715 tantièmes spéciaux
SCHIBLER (672) – PAGET (734) – GATEAU (734) – GAILLARD/LEQUIPE (689) – CASTRO (745) – AUDOUIN (634) – DELHAYE (634)
– DIEZ (759) – ROUAUD (634) - ZANATTA (634) – SIMON (734) – HODE (734) – GONJI (672) – MARTHINEAU (672) –
PARIS/CONTRERAS (734) – MONTELEONE (734) – COMPAIN/LEROY (734) – REAL (734) – BITRAN (634) – REIXACH (734) –
MARCHAL/MORETTE (634) – POIROT/LE BOEDEC (634) – PELTIER (734) – RICHARD (634) – LIMONT (759) – SAINT AUGUSTIN
(634) – MONERIE/TOULLEC (734) – SANCHEZ (689) – VELOSO RODRIGUEZ (734) – EDMOND/BALTIMORE (689) – CHAPTAL
(689) – PEDRACINI/BRUEY (689) – LEICHET (689) – COLY (734) – DAVID (672) – GALVAO (759) – GRECO (734) – PATUSCO (634)
– HAUTTECOEUR (759) – FAYE (734) – VERNET (734) – PAGES (634) –LAFORET (734) – POPESCU (672) – TROUBAN/TALAMINE
(634) – AYNEY (734) – LOEWERT (734) – LUC/GOUBY (672) – NICOLINI (689) –BOURDEAU/DE LA PALLIERE (672) – HAMDY (759)
– COSTA DA SILVA (689) – GOURDON (734)

Le Quorum est donc atteint à 20:35 (62.2% des charges générales et 67,4% des charges spéciales)

Arrivée du lot 040 à 8h50 (63,0% des charges générales et 68,3% des charges spéciales)

L'Assemblée Générale du Lundi 20 Novembre 2017 est donc déclarée ouverte



AG2017

PROCES VERBAL

Résolution N°1 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE : Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un Président de séance.

Appel de candidatures :

Gilles CHEVILLARD

Votent pour : 91 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 222 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Monsieur CHEVILLARD est élu président de la séance de l'assemblée générale 2017 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°2: DESIGNATION DU ou DES SCRUTATEURS

Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un/des scrutateurs de séance.

Appel de candidatures :

Mme BRILLANT I. - Mme BRILLANT N.

Votent pour : 91 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 222 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Mme BRILLANT I. et Mme BRILLANT N. sont élus scrutateurs de la séance de l'assemblée générale 2017 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°3 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à désigner un secrétaire de séance.

Appel de candidatures :

Madame FAURE

Votent pour : 91 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 222 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Madame FAURE est élue secrétaire de la séance de l'assemblée générale 2017 dans les conditions de majorité de l'article 24.

PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL :

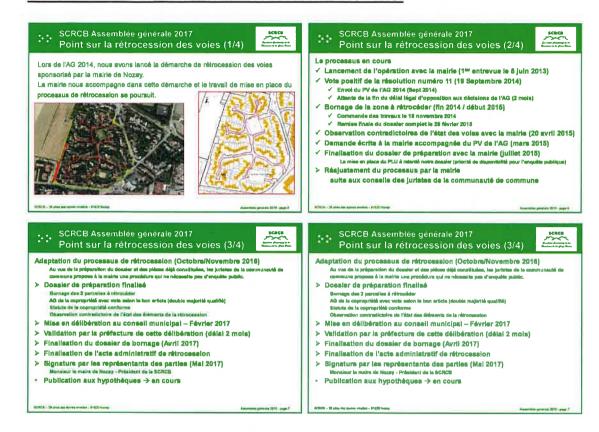




AG2017

PROCES VERBAL

Présentation de l'avancement de la rétrocession des voies:



Présentation de la mise en place d'un site par Monsieur LE BLEVEC :





"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

Rappel des points importants :

SCRCB Assemblée générale 2017 Rapport d'activité / Pour mémoire



⇒ Pour joindre les membres du conseil 3 solutions :

Courrier au siège du SCRCB (26 allée des épines vinettes - 91620 NOZAY)

Mail: cont Téléphone: 06 32 13 11 73

→ Messages automatiquement redirigés à chaque membre du conseil

Ne pas utiliser les téléphones personnels des membres du bureau

⇒ Mise en place des virements pour le paiement des charges : Utiliser le compte suivant :

Code Banque 18206

Code Guichet 00153

Numéro compte Clé RIB 4695071001

38

Domiciliation **CRCA Marcoussis**

Code BIC: AGRIFRPP882 IBAN: FR76 1820 6001 5304 6950 7100 138

Assemblée générale 2015 - page 13





Je tiens à remercier au nom du conseil syndical la disponibilité et temps passé de tous les intervenants pour la gestion, le suivi et la participation à nos différentes tâches sur cette année

SCRCB - 26 allée des épines vinettes - 91620 Nozay

Assemblée générale 2015 - page 14

"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

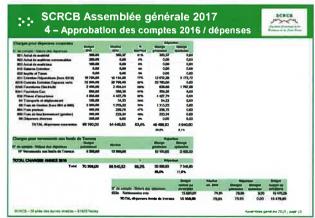
Résolution N°4: APPROBATION DES COMPTES 2016 Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016, d'un montant de **66 940,53** € (54 440,53 € + 12 500,00 € de constitution des réserves de fond de travaux) suivant l'état financier joint à la convocation :

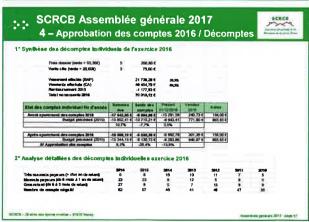
- Trésorerie de la résidence (général, comptes BNP et CA pour l'année 2016)
- Dépenses charges communes 2016 (synthèse et détail)
- Point sur les fonds travaux (fond général et fond spécial pour les garages)
- Etat détaillé des charges communes exercice 2016 avec entre autre :
 - o Présentation de la synthèse des décomptes individuels / au budget initial
 - Présentation de la synthèse des décomptes individuels apurés (dans l'hypothèse de l'approbation de comptes présentés)
 - o Etat des versements des copropriétaires

Et sur les dépenses des comptes travaux pour un montant de 79,95 €.

Les comptes ont été vérifiés par la commission des comptes (Mr BENSAKKI)









L'assemblée est donc appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice. Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, cette résolution (approbation des comptes 2016) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.



AG2017

PROCES VERBAL

Résolution N°5 : QUITUS AU SYNDIC Majorité simple (Art. 24)

Le quitus a pour objet la ratification par les copropriétaires de l'ensemble des actes effectués par le syndic au cours de son mandat

L'assemblée est donc appelée à se prononcer pour valider le quitus du syndic sur l'exercice 2016.

Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes

Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, cette résolution (Quitus au syndic pour l'exercice 2016) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

Rappel: PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017 (voté en AG 2016)

Nous ne proposons pas de modification du budget prévisionnel de l'exercice 2017 voté lors de l'Assemblée 2016. Pour mémoire le budget prévisionnel de l'exercice 2017 est d'un montant de 66 100 € et d'une demande de fond de travaux d'un montant de 2 800 € pour un total annuel de 68 900 €. Une présentation par poste et le détail est jointe à la convocation.

Rappel du budg	et previ	sionnel	2017 (vo	oté 2016)	Ristland de la Gran Cat.
Proposition de révision du	budgot pré	visionnel 2	017 inchang	ée	
	Budget 2017 (AG 2016)	Budget 2017 (AG 2017)	Répar Charge générales	tion Charge spēciales	
N° de compte - Nature des dépenses			- Participation	100000000000000000000000000000000000000	
601 Achat de matériel	500,00	500,00	340,00	110,00	
602 Achat de matières consomables	200,00	200,00	80,00	120,00	
603 Achat de matériaux	100,00	100,00	25,00	75,00	
610 Salaires Entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	
620 Impôts et Taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	
631 Entretien-Réparations (hors 6319)	19 750,00	19 750,00	17 050,00	2 600,00	
6319 Contrats Entretien Espaces verts	32 500,00	32 500,00	33 000,00	0,00	
6340 Fournitures Electricité	2 400,00	2 400,00	1 250,00	1 250,00	
6341 Fourniture Eau	800,00	800,00	750,00	0,00	
638 Primes d'assurance	4 800,00	4 800,00	4 900,00	0,00	
64 Transports et déplacement	150,00	150,00	150,00	0,00	
66 Frais de Gestion (hors 664 et 666)	3 500,00	3 500,00	3 000,00	0,00	
664 Frais postaux	550,00	550,00	550,00	0,00	
666 Frais de fonctionnement (gestion)	500,00	500,00	500,00	0,00	
99 Dépenses diverses	350,00	350,00	350,00	0,00	
Budget prévisionnel 2017	66 100,00	66 100,00	61 945,00	4 155,00	En moyenne
Versement aux fonds de travaux	2 800,00	2 800.00	1 305.00	1 495.00	39,60€
OTAL charges pour l'année 2017	68 900,00	68 900.00	63 250,00	5 650.00	par mois
		00 000,00	91.8%	8.2%	pai mois

Le budget est exigible par quart au premier jour des quatre trimestres de référence de l'exercice concerné. Les modes de versements acceptés sont le chèque (à l'attention de la SCRCB) ou le virement sur le compte CA :

 Code Banque
 Code Guichet
 N° de Compte
 Clé Rib
 Domiciliation

 18206
 00153
 04695071001
 38
 CRCA MARCOUSSIS

 Code BIC : AGRIFRPP882
 IBAN : FR76 1820 6001 5304 6950 7100 138

"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

Résolution N°6 : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 Majorité simple (Art. 24)

L'assemblée générale est appelée à approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2018 d'un montant de 66 100 € et d'une demande de fond de travaux d'un montant de 3 500 € pour un total annuel de 69 600 € (hausse de 1% par rapport au prévisionnel global 2017).

Ce montant est exigible par quart au premier jour des quatre trimestres de référence de l'exercice concerné.

Proposition au D	udget prév	risionnel 20	18		
	50 N		Répartion		
	% / 2017	Proposition Budget 2018	Charge générales	Charge spéciales	
N° de compte - Nature des dépenses	267 2017		Antibiotic and	- Accounts	Vote
601 Achat de matériel		450,00	340,00	110,00	Niver for C
602 Achat de matières consomables		200,00	80,00	120,00	Numéro 6 (article 24)
603 Achet de matériaux		100,00	25,00	75,00	
610 Salaires Entretien		0,00	0,00	0,00	
620 Impôts et Taxes		0,00	0,00	0,00	
631 Entretien-Réparations (hors 6319)		19 650,00	17 050,00	2 600,00	
6319 Contrats Entretien Espaces verts		33 000,00	33 000,00	0,00	
6340 Fournitures Electricité		2 500,00	1 000,00	1 500,00	
6341 Fourniture Eau		750,00	750,00	0,00	
638 Primes d'assurance		5 000,00	5 000,00	0,00	
64 Transports et déplacement		150,00	150,00	0,00	En moyenne
66 Frais de Gestion (hors 664 et 666)		2 900,00	2 900,00	0,00	
664 Frais postaux		550,00	550,00	0,00	
666 Frais de fonctionnement (gestion)		500,00	500,00	0,00	
99 Dépenses diverses		350,00	350,00	0,00	
Budget prévisionnel 2018	stable	66 100,00	61 695,00	4 405,00	
Versement aux fonds de travaux	5%	3 500,00	1 105,00	2 395,00	
TOTAL charges pour l'année 2018	1,0%	69 600.00	62 800,00	6 800,00	
OTAL charges pour runnee 2010		,	80.2%	9.8%	40,00 € par mois

Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, cette résolution (approbation du budget prévisionnel 2018) est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°7: NOMINATION DU CONSEIL SYNDICAL Majorité absolue (Art. 25)

La résidence « Le Parc de la Croix Boisée » est gérée par un conseil syndical de « forme coopérative » assumée collectivement par un groupe de copropriétaires membres du conseil syndical. Dans cette forme de gestion coopérative, l'assemblée générale élit les membres du conseil syndical comme dans tout syndicat de copropriétaires.

Ce conseil se réunit ensuite pour élire en son sein le syndic. Celui-ci sera également, de droit, président du conseil syndical (Art 17-1 de la loi du 10 juillet 1965).

CR AG2017 Page 7/10

"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

L'assemblée générale est appelée à se prononcer sur l'élection des membres du conseil syndical

Mmes FAURE et JOLION et

Mrs CHEVALIER, CHEVILLARD, CRUCHET, DAVID, GUILLY, JOLION et LE BLEVEC

Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, l'ensemble des 9 candidats sont élus membres du conseil syndical pour une durée de 1 an dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°8 : DESIGNATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES Majorité simple (Art. 24)

La résidence « Le Parc de la Croix Boisée » est gérée par un conseil syndical de « forme coopérative » assumée collectivement par un groupe de copropriétaires membres du conseil syndical. Dans cette forme de gestion coopérative, la loi a prévu la désignation d'une commission de contrôle des comptes.

L'assemblée générale est appelée à désigner un ou des copropriétaires ou personnes extérieures à la copropriété pour assurer le contrôle des comptes du syndicat pour une durée d'un an.

Appel de candidatures :

Mme BRILLANT N. Mr BENZAKKI

Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, Madame BRILLANT N. et Monsieur BENZAKKI sont élus membre de la commission de contrôle des comptes pour l'année 2017 dans les conditions de majorité de l'article 24.

Résolution N°9: IMMATRICULATION DE LA COPROPRIETE

Majorité simple (Art. 24)

La loi ALUR demande une immatriculation des copropriétés. L'assemblée générale est appelée à donner mandat au conseil syndical et plus particulièrement à son président en tant que syndic bénévole pour effectuer les démarche d'immatriculation.

Votent pour : 92 copropriétaires présents ou représentés totalisant 62 956 tantièmes Représentant 100% des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés

En vertu de quoi, le président du conseil syndical, syndic bénévole de la copropriété est mandaté pour réaliser les démarches d'immatriculation de la copropriété dans les conditions de majorité de l'article 24.



AG2017

PROCES VERBAL

Résolution N°10 : QUESTIONS D'ADMINISTRATION COURANTE

Rappel des principaux points de règlement :



Pour mémoire, principaux numéros utiles :

SCRCB Assemblée générale 2017	SCRCB Specimen Complement do la la Rimana de la complement
Numéros Utiles	
Police Municipale	01.69.01.52.34
Gendarmerie Nozay	01.69.63.25.00
Lyonnaise des Eaux	08.10.88.38.83
Services Techniques Nozay	01.64.49.57.57
SCRCB (laisser message)	06.32.13.11.73
SCRC8 – 28 siláe des épines vinettes – 91 620 Nozay	Admembiée générala 2015 - page 27

"Le parc de la croix boisée" 26, allée des épines vinettes 91620 NOZAY



AG2017

PROCES VERBAL

Aucune question posée à l'issue des débats.

Pour information:

MAJORITE ARTICLE 24: l'article 24 nécessite pour l'adoption de la résolution, la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents et représentés.

MAJORITE ARTICLE 25 : l'article 25 nécessite pour l'adoption de la résolution, la majorité de l'ensemble des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat.

Remarque : loi SRU du 12/12/2000, lorsque le syndicat a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut décider à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.

Lorsque le projet n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.

MAJORITE ARTICLE 26: l'article 26 nécessite pour l'adoption de la résolution, la double majorité qualifiée : majorité en nombre des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix de tous les copropriétaires.

Mr CHEVILLARD Président de séance

Mme BRILLANT I.- Mr BRILLANT N.

Scrutateurs

Mme FAURE Secrétaire de séance